

DE L'OEUF À LA POULE

Guilherand-Granges
Commune de 10 750 habitants

2
0
2
2

CONTEXTE DU PROJET

La commune de Guilherand-Granges s'est engagée depuis 2015 dans une politique de gestion des déchets compostables de la cuisine centrale. Cette action s'est poursuivie par une réflexion sur les déchets dans les écoles, puis par l'inauguration de plusieurs sites de compostage dans les quartiers.

Des déchets compostables aux poules, il n'y avait qu'un pas : la commune l'a franchi en créant un poulailler communal pour le bonheur des grands et des petits.

PRINCIPAUX ACTEURS DU PROJET

Le projet est né en 2018 de la rencontre entre une adjointe de la commune intéressée par les poules et la présidente d'une association guilherandaise-grangeoise nouvellement créée « De l'œuf à la poule ». L'objectif de l'association est double : sensibiliser à la découverte et au respect du vivant, accompagner la création de poulaillers.

Dès le départ du projet, l'association et la commune ont contacté les services vétérinaires et l'éducation nationale via l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription.



La découverte des poussins :
un moment magique

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Il est apparu essentiel dès le départ de faire naître les poules sur le territoire. C'est ainsi que les 6 groupes scolaires, le dispositif ULIS, l'EHPAD et l'IME ont été contactés. 12 couveuses ont été louées par l'association « De l'œuf à la poule » qui a également fourni les œufs et assuré des animations pédagogiques dans chaque classe recevant les œufs fécondés.

Les œufs sont restés 3 semaines sous couveuses et 3 semaines en cages d'élevage chauffées. L'association a ensuite gardé les poussins pendant 2 semaines avant leur introduction dans le poulailler.

Chaque établissement a sélectionné un poussin et ceux qui n'ont pas été retenus ont été répartis dans les familles des élèves.

La commune s'est occupée de l'installation du poulailler. Un temps de réflexion a été nécessaire pour bien prendre en compte les conditions d'exposition, de voisinages, d'accessibilité... C'est un espace en pente, difficile d'entretien, qui a été retenu. Situé au cœur du parc Clémenceau, à proximité de l'EHPAD et des jeux pour enfants, ce site répondait bien aux critères.

Les services techniques de la commune ont réalisé les travaux d'installation (grillages, fixation des poulaillers). Des poulaillers en plastique avec fermeture automatique ont été choisis pour leur facilité d'entretien.

L'introduction des poussins de 12 races différentes dans le poulailler a fait l'objet de deux cérémonies avec l'ensemble des élèves impliqués.

Panneau d'information
du public installé dans
le parc Clémenceau





SUIVI DE L'ACTION

Aujourd'hui, les poules sont nourries par l'association qui a signé une convention d'entretien avec la commune et à qui l'entreprise La Vie Claire donne également ses légumes invendus. Deux fois par semaine, les enclos sont nettoyés et les réservoirs remplis d'eau.

L'association peut s'appuyer sur les services techniques de la ville en cas de travaux plus conséquents.

La vente des œufs exige des conditions sanitaires que la commune ne peut mettre en œuvre, c'est pourquoi ceux-ci sont actuellement donnés aux soignants de l'EHPAD ou à la mairie qui les redistribue aux habitants.

LE BUDGET

Convention d'entretien avec l'association « De l'œuf à la poule »
3600 €

Construction des abords : **1800 €**

Suivi vétérinaire : **240 €/an**

Achat de 2 poulaillers : **1600 €**

Location de couveuses et de matériel pédagogique
200 € par établissement

Entretien : **700 € / 3 ans**



Sélection des œufs à l'EHPAD Marcel Coulet

POINTS DE VIGILANCE

- La mise en œuvre du poulailler doit être soignée (grillage enterré, filet au-dessus, facilité de nettoyage, etc). Il est essentiel de s'entourer de personnes ayant des compétences dans le domaine des règles sanitaires pour éviter le poulailler « comme à la maison » et tenir l'action dans la durée.

- L'autorisation de l'Éducation nationale n'est requise pour ce type de projet que pour le volet animation pédagogique. L'animateur doit avoir un agrément académique au-delà de trois interventions en classe.

- Le suivi sanitaire n'est pas obligatoire mais à la demande de la commune, un vétérinaire inspecte les poules deux fois par an. Un agrément des services vétérinaires est obligatoire pour envisager la vente d'œuf.

- Pour le bien-être des poules, des panneaux demandent explicitement de ne pas les nourrir.

- Les chiens qui aboient à proximité du poulailler peuvent poser problème.

CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

- Il est essentiel de mettre tous les acteurs autour de la table dès le départ du projet afin que chacun se sente engagé.

- Un temps long de réflexion en amont du projet est essentiel. Un an a été nécessaire avant de lancer concrètement le projet.

RÉSULTATS

Le poulailler communal est un « projet joyeux ». Dès le début, il a fait l'unanimité auprès des personnes contactées pour sa mise en œuvre. Dans les classes, des liens affectifs se sont noués avec les poussins. À l'EHPAD, l'éclosion des œufs a suscité un vif intérêt parmi les résidents.

Après plusieurs années d'activité, la magie opère toujours devant le poulailler. Grands et petits s'attroupent devant le grillage à tout moment de la journée.

Rassemblement des classes pour l'introduction des poules dans leur nouvel habitat.



Caue de l'Ardèche

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
07 001 Privas Cedex

► 04 75 64 36 04
► accueil@caue07.fr
► www.caue07.fr

